



**Réunion du Bureau Directeur
Du 10 mars 2021 en Visio conférence**

Présents :

Jean-Marie Bécret, Gilles Cousin, Eric Freling, Paul Pesin, Pascal Poidevin.

Excusés :

Patrice Carpentier, Michel Corniaux, Cédric Ibatici et Olivier Cambraye.

A ce jour, dans l'attente de l'évolution de la situation sanitaire et des règles de déconfinement, les bureaux du District Aisne sont fermés, le personnel est en chômage partiel.

Carnet :

Le Bureau Directeur adresse ses sincères condoléances à la famille de Serge Labroche, ancien Président et secrétaire du club de Montcornet et la prie de recevoir le soutien de l'ensemble de la famille du Football dans ces moments pénibles.

Le Bureau Directeur adresse ses félicitations à Audrian Cattier, arbitre officiel, ainsi qu'à son épouse pour la naissance de leurs fils Lylio et lui souhaite tous ses vœux de bonheur.

Infos :

- Le chômage partiel est prolongé pour le personnel selon les mêmes dispositions jusqu'au 31 mars 2021 dans l'attente des modalités de reprise des activités. Les salariés ont été sollicités pour déposer leurs prévisions de congés jusqu'au 31 mai 2021.
- Participation du Président, de Fabrice Villière, maître de stage DTN, et d'Odile Willay DTR au jury d'examen dans le cadre de la formation CFTC de Timothée Piette, CTD-DAP.

- Réunion ETR-DAP le vendredi 12 mars 2021 à partir de 9 heures 30 au Centre Fernand Duchaussoy à Amiens à laquelle participera Timothée Piette.
- Plus de 200 candidatures ont été reçues par la Ligue pour la constitution des commissions régionales. Celles-ci sont actuellement à l'étude et les personnes ayant candidaté seront informées courant avril.
Le Bureau Directeur remercie les licenciés du District de l'Aisne qui ont pris part à la consultation.
- Mail du 9 mars 2021 du FC Tergnier concernant l'inscription d'un candidat à la formation des arbitres, réponse faite par le Directeur Administratif.
- Le dossier relatif au renouvellement de la licence des équipements de sécurité a été pris en charge par le Collège des Présidents de Districts et par le correspondant informatique régional pour un appel d'offre auprès d'une société concurrente.
- Demande de partenariat du CRCA du Nord-Est sur la réalisation de portrait de jeunes Bénévoles, une proposition sera transmise.
- Le Bureau félicite la commission féminisation et sa Présidente Corinne Pierquet pour l'organisation de l'action dans le cadre de la journée de la femme qui s'est déroulée en visio le samedi 6 mars 2021 sur le thème « Egalité Homme-Femme dans le sport ».
- Les dotations de ballons du DAF aux sections sportives ont été distribuées dans les collèges et lycées par Nicolas Lefèvre. Reste en instance le lycée de St Quentin et le collège de Laon qui le seront prochainement.
L'accompagnement de la Ligue a permis de participer, en partie, aux tenues des sections sportives des collèges offertes par le District. En ce qui concerne le lycée de St Quentin, l'aide sera reversée.
- Le Bureau Directeur est attentif à la diffusion des informations sur le PassSport financé par l'état et les collectivités qui correspond à une aide financière destinée à prendre en charge une partie des frais liés à la pratique d'une activité annuelle de loisirs. Jean-Marie Bécrot se propose d'interroger les organismes concernés. Une diffusion la plus large auprès des clubs sera réalisée dès la connaissance des modalités.

Assemblées FFF dématérialisées des 12 et 13 mars 2021 :

L'ordre du jour du 12 mars comporte la présentation des comptes 2019-2020 de la Fédération et l'étude des propositions aux modifications des règlements généraux, notamment :

- La possibilité d'intégrer dans les statuts types des districts l'organisation des AG à distance de manière dématérialisée avec la possibilité à chaque district d'autoriser les pouvoirs dans la limite d'un seul.
- La possibilité de prévoir dans les statuts la répartition des compétences entre l'Assemblée Générale et le Comité de Direction sur certains textes (exemple : modification de l'annexe financière, modification des règlements des compétitions sauf les dispositions relatives au nombre de clubs, aux accessions et aux relégations...)

- Rappeler l'objet de la pratique du football dans l'objet social dans les statuts des clubs demandant leur affiliation à la FFF et préciser les cas dans lesquels le nom d'un club ne peut être accepté par les instances
- Refonte des notions d'entente et de groupement afin de clarifier la distinction entre l'entente qui reste ponctuel et temporaire pour régler une situation de trou générationnel ou de reliquat d'effectif et le groupement qui résulte d'un projet de structuration ayant vocation à durer plusieurs saisons
- La mise en place d'une « licence volontaire » afin d'identifier le plus grand nombre de personnes impliquées dans les clubs et de valoriser l'implication bénévole dans les clubs. Elle sera réservée à toutes les fonctions non officielles au sein d'un club (parent accompagnateur, intendance, événement, buvette...).
- Dispense de fournir un certificat médical pour les joueurs mineurs sollicitant un surclassement simple dès lors le joueur mineur et ses parents auront répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé. Il pourra ainsi être autorisé à jouer dans les compétitions de la catégorie d'âge immédiatement supérieure à la sienne.
- Dispense du cachet mutation pour une fille jouant en mixité qui quitte le club pour intégrer un club avec une section féminine.
- Autoriser les commissions à recourir à la visioconférence pour auditionner la ou les personnes convoquées.
- Intégration dans les règlements le principe qu'un joueur exclu ne peut pas inclure dans la purge de sa suspension un match disputé par une autre équipe de son club le jour-même de son exclusion ou le lendemain. La purge avec une autre équipe du club serait donc possible à partir du surlendemain de l'exclusion.
- Modification du statut des éducateurs notamment sur l'intégration des nouveaux certificats de spécialités FFF et la substitution de la valeur du point par le montant du salaire.
- Simplification de la réglementation des terrains notamment pour les classements T4 à T7.

En cas d'approbation, ces dispositions seraient applicables au 1^{er} juillet 2021.

L'AG du 13 mars 2021 est consacrée à l'élection du prochain Comex. Les trois listes candidates sont menées par Noël LeGreat, Président sortant, Frédéric Thiriez et Michel Moulin.

Actions :

- Pratiques diverses :

Une action départementale « **quinzaine du footgolf** » du lundi 8 Mars au samedi 20 Mars 2021 est mise en place pour les catégories U8 (F) à U13 (F), garçons et filles.

- Une action départementale « **quinzaine du futnet** » (tennis ballon) est programmé du lundi 22 Mars au samedi 3 Avril 2021 pour les catégories U14 (F) à U18 (F), garçons et filles

- Foot el Milieu Scolaire :

Deux dispositifs, destinés respectivement au cycle du premier degré puis au cycle du second degré sont planifiés dans le cadre du développement du Football en milieu scolaire pour la 5^{ème} édition.

La clôture des inscriptions est fixée au 12 mars pour l'opération "**Foot à l'Ecole**" et au 12 mai concernant l'opération "**La Quinzaine du Foot**".

Planning des commissions :

Depuis la suspension des compétitions, les Présidents de commission ont été invités à poursuivre leurs échanges et animer leur commission sous forme de visioconférence via starLeaf. La demande de planification de la visio étant à faire auprès du Directeur Administratif.

Planning des commissions :

- **Commission foot animation :**

La commission foot animation programmée en plénière et en présentiel le samedi 6 mars 2021 a été reportée suite au passage du département de l'Aisne sous surveillance le 4 mars 2021.

- **Formation Initiale des Arbitres**

La formation Initiale en Arbitrage prévues les samedis 13, 20 et 27 mars 2021 se déroulera à distance en visio conférence.

- **Commission des compétitions seniors :**

La commission des compétitions seniors se réunira le samedi 20 mars sous sa nouvelle configuration afin de d'explicitier son mode de fonctionnement et de débiter une phase de réflexion sur une projection de fin de saison.

- **Commission des compétitions jeunes :**

La commission des compétitions des jeunes se réunira le samedi 27 mars sous sa nouvelle configuration afin de d'explicitier son mode de fonctionnement et de débiter une phase de réflexion sur une projection de fin de saison.

Le bureau Directeur se réunit sous forme de visio conférence chaque semaine et diffuse le compte rendu sur le site internet du DAF afin de communiquer sur les travaux en cours et les décisions prises à destination des clubs et de leurs licenciés.

Le Président

Pascal Poidevin